

Publié le 25/07/2023



DIRECTION GENERALE ADJOINTE
PATRIMOINE ET INFRASTRUCTURES DEPARTEMENTALES
Service Gestion du Patrimoine Infrastructures

ARRETE TEMPORAIRE
« TOUR DE FRANCE FEMME 2023 »
« ETAPE DU 30 JUILLET 2023 CONTRE LA MONTRE PAU »
portant réglementation de la circulation sur les
RD 802, 934A, 24, 322, 285

Territoire des communes de
JURANÇON, GAN, BOSDARROS, GELOS, RONTIGNON, UZOS et MAZERES-LEZONS

2023/DGAPID/31

Le Président du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

Vu l'arrêté n° 02-2023 DGAPID du 13 février 2023, portant délégation de signature de M. le Président du Conseil départemental à MM. les chefs d'UTD,

Vu l'arrêté préfectoral n° 64-2021-10-28-00005 du 28 octobre 2021 portant délégation de signature de M. le Préfet des Pyrénées-Atlantiques à M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Atlantiques,

Vu l'avis favorable de M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,

Considérant que l'épreuve sportive dénommée « Tour de France féminin 2023 » empruntera, le 30 juillet 2023 le département des Pyrénées-Atlantiques, il convient de réglementer la circulation.

ARRETE :

ARTICLE 1 : Restrictions de circulation hors agglomération.

En raison de la configuration de l'étape du Tour de France Femme du 30 juillet 2023, étape de Contre La Montre, la circulation sera réglementée de la manière suivante :

RD 802 :

- du PR 5+441 (Giratoire du LECLERC) au PR 10+101 (giratoire Lidl) la circulation sera fermée le 30 juillet de 13h00 à 18h00.

RD 934A:

- du PR 0 (Giratoire avec RN 134) au PR 2+210 (carrefour RD24) la circulation sera fermée le 30 juillet de 13h00 à 18h00.

RD 24:

- du PR 51+109 (carrefour RD 934A) au PR 54+700 (carrefour RD 322) la circulation sera fermée le 30 juillet de 13h00 à 18h00.

RD 24

- du PR 51+376 (giratoire RD 24-RD 234) au PR 54+660 (carrefour RD 24-RD 322) la circulation sera fermée le 30 juillet 2023 de 9h00 à 10h00 en raison de la mise en place d'un portique par l'organisation.

RD 322:

- du PR 4+520(carrefour RD 24) au PRO (carrefour RD 285) la circulation sera fermée le 30 juillet de 13h00 à 18h00.

RD 285:

- du PR 2+560 (carrefour RD 322) au PRO (giratoire RD 802) la circulation sera fermée le 30 juillet de 13h00 à 18h00.

ARTICLE 2 : Restrictions de stationnement sur le parcours hors Agglomération du mardi 4 juillet au mercredi 5 juillet 2023.

Le stationnement sera réglementé au droit du parcours et le cas échéant strictement interdit selon l'appréciation des services de la Gendarmerie Nationale, dès lors ou le véhicule empiètera sur la chaussée et/ou il représente un danger pour la sécurité des spectateurs et des participants concernant les RD 802, 934A, 24, 322, 285.

ARTICLE3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- ✓ M. le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, Direction départementale des Territoires et de la Mer,
- ✓ M. le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie des Pyrénées-Atlantiques,
- ✓ M. le Directeur de la sécurité Publique des Pyrénées-Atlantiques,
- ✓ MM. les Maires de JURANÇON, GAN, BOSDARROS, GELOS, RONTIGNON, UZOS ET MAZERES-LEZONS
- ✓ Mme et M. les Conseillers départementaux du territoire de BILLERE ET COTEAUX DE JURANÇON,
- ✓ Mme et M. les Conseillers départementaux du territoire de PAU-4,
- ✓ Mme et M. les Conseillers départementaux du territoire de PAU-3,
- ✓ Mme et M. les Conseillers départementaux du territoire d'OUZOM GAVE ET RIVES DU NEEZ,

- ✓ M. le Président du Conseil départemental, Direction Générale Adjointe du Patrimoine et des Infrastructures Départementales,
- ✓ M. le Chef de l'UTD Pau et Est Béarn.

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à l'Hôtel du Département des Pyrénées-Atlantiques.

PAU, le 25/07/2023

Pour le Président du Conseil départemental
Et par délégation,
La Directrice des Routes et Infrastructures

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Chauvin', written over a horizontal line.

Mélanie CHAUVIN